

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE SDRIF 2013

Nous commencerons notre avis en soulignant la récente délibération de l'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) qui s'est réunie le 13 mars 2013 à Paris, et a donné un avis sur le projet de schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF).

Cet avis ne porte pas sur l'opportunité de l'opération mais **sur la qualité de l'étude d'impact présentée par le maître d'ouvrage, et sur la prise en compte de l'environnement par l'opération.**

Il vise à permettre d'améliorer sa conception, et la participation du public à l'élaboration des décisions qui le concernent.

Il s'agit pour l'Autorité Environnementale (AE), à partir d'objectifs de développement des logements, des emplois et des infrastructures de transport sur lesquels elle n'a pas de légitimité à se prononcer, d'apprécier si le scénario de mise en oeuvre qu'en décrit le SDRIF est réellement optimisé au regard d'un patrimoine environnemental non renouvelable, et s'il est suffisamment robuste au regard des incertitudes sociales, économiques et financières propres à toute anticipation de long terme.

Nous y avons relevé en particulier les éléments suivants que nous tenons à souligner :

Dans le projet de SDRIF 2013, le rythme maximal d'extension des espaces urbanisés est fixé pour la période 2008-2030 à 29.225 ha, soit 1.328 ha/an.

La ceinture verte représente 64 % de ce total (EE p 85).

Ce potentiel d'extension de 29.225 ha se répartit en :

- environ 4.000 ha concernant des espaces déjà ouverts à l'urbanisation dans les documents d'urbanisme locaux,
- 17.475 ha cartographiés sous forme de « pastilles » d'urbanisation préférentielle et conditionnelle (810 pastilles, comptées pour 21,6 ha chacune en moyenne) où il est prévu une densité de 35 logements à l'hectare ;
- environ 7.750 ha, non cartographiés en pastilles, portant sur une « extension modérée des bourgs, villages et hameaux disposant d'une extension urbaine possible de l'ordre de 5% » pour 3.300 ha et des « secteurs de développement à proximité des gares », disposant aussi d'une extension possible de 5 % dans un rayon de 2 km autour des gares, pour 4.450 ha.

La comparaison des tendances passées et des dispositions du projet de SDRIF appelle de la part de l'AE plusieurs remarques :

- non compris les surfaces nécessaires aux infrastructures, ces espaces en extension urbaine permettraient selon les évaluations issues des données fournies (EE p 81) de localiser entre 26.000 logements (à la densité de 20 logements/ha) et 46.000 logements par an (à 35 logements/ha), dont 4.000 à 7.000 à proximité des gares.

Le solde doit donc nécessairement relever d'opérations de rénovation urbaine avec densification, sans extension de surface urbanisée.

De façon plus générale, le potentiel de surfaces agricoles, forestières et naturelles sur l'ensemble de la région étant de l'ordre de 850.000 ha, la « consommation » annuelle de ces espaces prévue par le SDRIF, soit environ 1.860 ha/an (1.328 pour l'urbanisation, et 530 pour les infrastructures connexes : cf. EE p 86) en représente à peu près 0,2 %.

Le maintien de cette tendance, assez stable depuis au moins 3 décennies et confirmée par le SDRIF pour les prochaines, ne manque pas d'interroger sur le caractère réellement «durable» du mode de développement urbain de la région capitale.

Une analyse plus fine relative à la ceinture verte d'une part et à l'espace rural d'autre part permettrait de voir plus clairement quelles sont les perspectives d'évolution des espaces non artificialisés dans ces deux secteurs.

L'AE est bien consciente que le seul fait de poser la question des conséquences à long terme du rythme actuel d'extension urbaine ouvre un débat sur la durabilité des modes de croissance actuels, qui dépasse largement le cadre du SDRIF.

A l'échelle plus opérationnelle du SDRIF, elle recommande cependant d'examiner toutes les possibilités de compensation à cette extension urbaine, par « renaturation » de terrains précédemment artificialisés : friches industrielles, quartiers d'habitation à réhabiliter, etc.

« L'Autorité Environnementale (AE) observe pourtant que les préconisations du projet conduiront à une régression des territoires ruraux et naturels de l'ordre de 1.800 ha/an, proche de la tendance moyenne des dernières décennies, même si la densité de logements dans les extensions urbaines est plus forte et si l'ouverture de ces extensions nouvelles apparaît mieux maîtrisée ».

Ce rythme représente une consommation nette de 0,2% par an du capital actuel, non renouvelable, d'espaces agricoles, forestiers ou naturels.

« Il s'accompagnera très probablement, sous l'effet de l'éloignement des nouveaux logements par rapport au centre de l'agglomération et des besoins de mobilité correspondants, d'une contribution de l'urbanisme à l'évolution des émissions de gaz à effet de serre dans la région très éloignée de la division par quatre entre 1990 et 2050, retenue comme objectif national ».

Ce constat sur l'empreinte environnementale de l'extension urbaine en matière d'espaces naturels et de climat conduit à s'interroger sur la notion même de « durabilité » du développement de l'Ile-de-France, évoquée dans la loi.

Au vu des interrogations suscitées par l'empreinte environnementale du modèle de développement urbain actuel de la région, **L'Autorité Environnementale recommande donc à l'Etat et à toutes les collectivités concernées par l'aménagement de l'Ile-de-France, de faire de la réduction de cette empreinte une priorité explicite de rang élevé.**

Même s'il ne s'agit que d'un avis le moins qu'on puisse comprendre c'est que pour l'AE, ce projet de Sdrif n'est pas le plus adapté à un développement qui prendrait vraiment en compte la dimension écologique.

De la lecture du rapport de présentation du SDRIF, nous retenons que l'état actuel de l'Ile de France indique une région en grande difficulté écologique :

- **20% de population française**, chiffre quasi constant depuis 1960.
- **Un cumul d'inégalités** : 12,5% des franciliens sous le seuil de pauvreté, plus de 400.000 demandeurs de logements sociaux, 21% des ménages hors Paris ne sont pas motorisés, 360.000 ménages en précarité énergétique).
- **Artificialisation**: 2.400 ha/an depuis 20 ans.
- **Espaces agricoles** : 1.900ha/an consommés depuis 20 ans.
- **Production de CO2**: 79 Mégatonnes (Mt) produites dans la région, mais 44 Mt par les visiteurs (avions, produits importés).
- **Sources de la production CO2 IdF** : transports 48%, résidentiel et tertiaire: 35% industrie 10%, agriculture 5%, déchets 2%.

Société Civile pour le Développement d'une Agriculture Durable en Ile de France

41 rue du Dr Kurzenne – 78350 JOUY-EN-JOSAS

<http://terresfertiles-idf.org> – infos@terresfertiles-idf.org

- **Emploi** : 73 % de cadres en plus, 25% de retraités, 35% d'ouvriers en moins qu'ailleurs en France.
- **50 millions de m² de bureaux en IdF**, contre 33 à 34 millions à Londres et New York.

En face de cela nous lisons les objectifs annoncés :

- **Conforter la place économique et l'attractivité internationale de l'Île-de-France.** La Région veut encore plus d'habitants et projette de **dépasser les 13,4 millions d'habitants en 2030** (contre 11,6 millions aujourd'hui) !
- **28.000 emplois par an** au cours des 18 prochaines années, soit une croissance annuelle de 2,5% (avec 2.900/an dans le 78 et 3.970/an dans le 91) au lieu de 25.000/an depuis 20 ans.
- **70.000 nouveaux logements** chaque année d'ici à 2030, dont 30% viendra alimenter le parc social.
- **L'amélioration de la mobilité** (RER, Métro, Grand Paris Express, maillage amélioré).
- **Un aménagement du territoire** favorisant mixité et proximité.
- **La maîtrise de l'étalement urbain** (densification du cœur de métropole, extension raisonnée des bourgs, protection de la ceinture verte).

Que peut-on en penser du bénéfice écologique de ce projet ?

- Conforter la place économique et l'attractivité internationale de l'Île-de-France :
Au lieu de corriger la concentration excessive en emplois cadres et CSP + vis-à-vis des autres régions et organiser la persistance de ces emplois en région, donc la réduction progressive de la prépondérance francilienne, le Sdrif la maintient, voire l'aggrave.
Le Sdrif va donc contribuer aux déplacements d'emplois et de population ce qui est contraire aux notions élémentaires de l'écologie qui vise à maintenir l'emploi près des zones d'habitat existantes.
- L'emploi: Peut-on croire aux 28.000/an alors que depuis 10 ans 25.000 seulement ont été réalisables par an ? Avec seulement 25.000/an, en 10 ans, cela ferait 250.000 emplois au mieux alors que, pour cette même période, 900.000 habitants supplémentaires arriveront (donc 450.000 actifs). On ne créera donc que 250.000 emplois pour une population demandeuse de 450.000 emplois.
Le déficit d'emplois créerait donc **200.000 chômeurs de plus.**
Ne faudrait-il pas plutôt maintenir de l'emploi en région, et enclencher un mouvement de régionalisation permettant de mieux répartir la richesse sur l'ensemble du territoire ?
- Logements : le nombre de logements annoncé dépasse les besoins des Franciliens, car il prévoit aussi les nouveaux habitants que la région veut attirer. Il suffirait de créer 500.000 logements en 10 ans pour la population actuelle (400.000 pour le logement social et 100.000 pour le desserrement des ménages hors logement social).
Or sur 10 ans il est prévu de créer 200.000 logements de plus. Ceux-ci seraient destinés aux 900.000 nouveaux habitants. Les 200.000 logements ne leur suffiront évidemment pas puisqu'il en faudra 400.000 pour ces arrivants.
Mais paradoxalement le Sdrif ne répond pas non plus aux 400.000 logements sociaux manquants actuels, puisqu'il n'en créera que 210.000 en 10 ans.
C'est donc la population mal-logée actuelle qui sera perdante car, moins solvable, elle sera acceptée après des nouveaux habitants plus qualifiés et aux revenus plus élevés.
Compte tenu du desserrement des ménages, on voit que les 490.000 nouveaux logements répondront insuffisamment à celui-ci.
Ceux-ci plus aisés, donc plus solvables, émargeront alors sur le contingent des logements sociaux déjà insuffisant.

Société Civile pour le Développement d'une Agriculture Durable en Ile de France

41 rue du Dr Kurzenne – 78350 JOUY-EN-JOSAS

<http://terresfertiles-idf.org> – infos@terresfertiles-idf.org

Société Civile Immobilière à capital variable - RCS Evry 484 353 040

Le SDRIF actuel, tout en construisant beaucoup, n'en générera pas assez pour la population que la Région veut faire venir en Ile de France en plus, ni pour répondre à la demande de logement social.

Le mal-logement va donc s'aggraver.

- **L'amélioration de la mobilité :**

L'amélioration prévue des transports **résulte d'une logique de concentration d'emplois en Ile de France** (donc il faut faire venir des gens de loin) **et d'un système de concentration d'emplois dans des pôles au sein de l'Ile de France** amenant à générer artificiellement des déplacements pour la population existante.

Une partie du réseau de métro automatique ne correspond pas à des besoins mais à des opérations de prestige non pas destinées au plus grand nombre mais à une élite privilégiée et ne sera pas rentable (ligne 18 et particulièrement le tracé Orly-Versailles).

N'y a-t-il pas lieu de prioriser les améliorations de l'existant sur les innovations, et au sein de ces dernières de commencer par des choix basés sur un meilleur rapport entre coût et nombre de personnes transportées ?

- **La consommation des terres agricoles :** elle baissera à peine : de 1950 ha/an elle atteindra encore 1850 ha/an, pris à 64% en ceinture verte. C'est beaucoup trop et incompatible avec une exigence écologique.

- Enfin tout particulièrement dans les Yvelines et dans l'Essonne l'agriculture périurbaine occupe une place essentielle (près de 100.000 ha dans le 78). Ces espaces périurbains ont une fonction économique, alimentaire et de loisirs. La Chambre d'Agriculture d'Ile de France regrette en particulier l'amendement du Conseil Régional permettant l'implantation du centre d'entraînement du PSG sur le plateau des Alluets dans un espace productif et fonctionnel qui a vocation à rester agricole. Elle dénonce ce projet qui vient contredire les ambitions affichées par le SDRIF de limitation de la réduction des terres agricoles. De même l'APPVPA (Assoc pour la Plaine de Versailles) refuse ce projet du centre du PSG.

Terres Fertiles condamne également pour ces raisons le projet d'implantation du centre d'entraînement du PSG sur le plateau des Alluets dans un espace productif et fonctionnel qui a vocation à rester agricole.

Au total :

- Le SDRIF va donc contribuer aux déplacements d'emplois et de population

- Le déficit d'emplois créerait donc 200.000 chômeurs de plus.

- Le SDRIF actuel va accroître le mal-logement, car tout en construisant beaucoup il n'en générera pas assez pour la population que la Région veut faire venir en Ile de France en plus. C'est donc la population mal-logée actuelle qui sera perdante car, moins solvable, elle sera acceptée après des nouveaux habitants plus qualifiés et aux revenus plus élevés.

- L'amélioration prévue des transports n'aura pas lieu car elle sera contrecarrée par une concentration accrue d'emplois en Ile de France et un déplacement de ceux-ci dans des pôles éloignés des zones d'habitat. Une partie du réseau de métro automatique ne correspond pas à des besoins mais à des opérations de prestige non rentables destinées à une élite privilégiée (ligne18).

- La consommation des terres agricoles : elle continuera sur le même rythme, beaucoup trop élevé pour assurer la persistance d'une agriculture de proximité solide, et des espaces ouverts suffisants aux citoyens.

Société Civile pour le Développement d'une Agriculture Durable en Ile de France

41 rue du Dr Kurzenne – 78350 JOUY-EN-JOSAS

<http://terresfertiles-idf.org> – infos@terresfertiles-idf.org

Société Civile Immobilière à capital variable - RCS Evry 484 353 040

Tout ceci fait que le Sdrif 2013 n'est donc pas acceptable par celles et ceux qui souhaitent une évolution des régions françaises vers un mode de développement d'avenir s'accompagnant d'une véritable réduction de leur empreinte énergétique.

Nous demandons que la région IdF :

- **Prétende à une exemplarité écologique bien ancrée dans le 21ème siècle, au lieu de prétendre à un statut de ville monde (notion qui relève du siècle dernier).**
- **Ancre cette exemplarité écologique dans l'engagement de ne plus consommer de terres agricoles sur le territoire de la région.**
- **Deviene un modèle planétaire de pôles agriurbains en couplant systématiquement chaque zone urbaine à un territoire agricole au sein de la région.**
- **Organise un modèle de la reconversion de l'agriculture traditionnelle vers le bio, et de la réorientation vers le maraîchage, grâce à des subventions d'un montant correspondant à 1/20ème du coût métro automatique.**
- **Agisse pour réduire ainsi sa dépendance alimentaire, et donc la pollution inhérente au transport des denrées alimentaires.**
- **Deviene exemplaire dans l'installation de circuits-courts afin de restreindre les coûts d'achats des denrées.**
- **Deviene exemplaire également en organisant un développement sobre donc sa stabilisation économique afin de réduire l'appauvrissement des autres.**
- **Deviene exemplaire en relançant une solidarité inter-régionale permettant le maintien dans chaque région d'emplois y compris de cadres, à commencer par les régions voisines.**
- **Deviene exemplaire dans la solidarité en commençant par réaliser prioritairement 400.000 logements sociaux pour les franciliens en attente. Réaliser ne veut pas dire construire mais aussi réorienter une partie des millions de m² de bureaux inoccupés vers des logements.**
- **S'engage à stopper l'arrivée de nouveaux habitants tant que le mal-logement n'aura pas été réduit en Ile de France.**

L. Sainte Fare Garnot (gérant), 25/04/2013